



DOSSIER SPÉCIAL

Pourquoi s'engager

à l'Union des FAMILLES Laïques ?

ENTRETIEN

Christian Gaudray,
président de l'UFAL

p. 4

MILITER

Les commissions de l'UFAL
appellent à adhérer !

p. 6

ANALYSE

Après Baby-Loup : un
nouveau souffle pour la
laïcité ?

p. 14

SOMMAIRE

Entretien avec Christian Gaudray, président de l'UFAL	4
Dossier Militer Les commissions de l'UFAL appellent à adhérer !	6
Analyse Après Baby-Loup : un nouveau souffle pour la laïcité ?	14
Reportage Laïcité, terres de solidarités	15

@ **A lire : www.ufal.info, le portail d'information de l'UFAL Nationale. Tout savoir sur l'UFAL ? Rendez-vous sur www.ufal.org !**

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01 46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@ufal.org - www.ufal.org - **Trimestriel** - Prix du numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1118 G 82885 - ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** : Christian Gaudray - **Rédaction** : Bureau national de l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** : Saxoprint EURL - ZAC Paris Rive Gauche - 118/122 avenue de France 75013 Paris - Dépôt légal : septembre 2014.

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info, connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°57 / Dossier Protection sociale
Entretien avec Christine Jakse - Cotisation sociale - Rencontre avec Catherine Kintzler

UFAL Info n°56 / Dossier Laïcité
Entretien avec Pierre Galand - Affaire Baby-Loup - Actions locales

UFAL Info n°55 / Dossier Racisme
Entretien avec Nicolas Lebourg - Actions locales

UFAL Info n°54 / Dossier Ecole
Entretien - Plateforme revendicative de l'UFAL

UFAL Info n°53 / Dossier Politiques familiales
Entretien - AG de l'UFAL Nationale

UFAL Info n°52 / Dossier Santé : L'accès à des soins de qualité pour tous !
Laïcité - Entretien - Actions locales

UFAL Info n°51 / Dossier Famille : Pour une égalité en droits de tous les couples
Féminisme - UFAL nationale - Actions locales

UFAL Info n°50 / Dossier Logement : Les familles toujours dans l'impasse
Entretien - Laïcité - UFAL nationale

ÉDITORIAL

C'est une question que chaque responsable de l'UFAL s'est vu poser un jour : à quoi cela sert-il d'adhérer à l'UFAL ?

On peut y répondre très simplement : adhérer à l'UFAL, c'est participer à l'intérêt général, représenter et répondre aux préoccupations et aux besoins des citoyens et des familles, de tous les citoyens et de toutes les familles. Mais tous ceux qui l'ont formulé ont constaté que ce genre de réponse entraîne au mieux un sourire poli et dans tous les cas aucune adhésion. C'est pourtant bien la réalité et le cœur de notre engagement. Mais lorsque l'on offre peu de services, que l'on a un fonctionnement assez contraignant du fait de notre intégration au mouvement familial et que l'on défend un principe aussi maltraité que la laïcité, il faut développer d'autres arguments pour entraîner l'adhésion.



Ce numéro ne se résume pas à un simple argumentaire, mais il donne la matière aux militants pour construire leur propre argumentaire. Surtout, il illustre la traduction en acte de la plateforme revendicative de l'UFAL telle qu'elle a été présentée dans le numéro 54.

L'UFAL est tout à la fois une association familiale, une association du mouvement social, une association de défense et de promotion de la laïcité, et une association progressiste indépendante attachée au modèle de la République sociale et laïque. Les pages qui suivent ne sont pas destinées à l'affirmer, mais à le démontrer.

La force de l'UFAL est de permettre d'articuler une réflexion collective nourrie de la diversité de ses militants avec des actions au plus près des préoccupations et des besoins des citoyens et des familles. Cette réflexion ne vise pas à satisfaire une soif personnelle, mais à se traduire en propositions et en actions. C'est l'objet des commissions thématiques qui présentent leurs travaux dans ce numéro.

L'UFAL assure aussi une fonction de représentation des citoyens et des familles, bien au-delà de son réseau d'adhérents. Nos représentants auprès du CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) et de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) expliquent la teneur et les enjeux de leur mandat.

L'UFAL est un mouvement fédéré. Ses adhérents sont membres des UFAL locales qui sont l'échelon au plus près des préoccupations et des besoins des citoyens et des familles. Vous lirez le témoignage de responsables de 2 d'entre elles, nouvellement créées.

De par ses engagements, l'UFAL n'hésite pas à se positionner sur des sujets d'actualité qui souvent divisent l'opinion, en développant une argumentation solide et en déployant un travail d'éducation populaire. C'est par exemple le cas sur l'affaire du licenciement d'une salariée de la crèche Baby-Loup.

Vous trouverez enfin dans ce numéro une présentation de la première pierre à l'édification d'un mouvement de jeunesse européen laïque à travers Laïcité, séjour interculturel d'échanges et de rencontres entre adolescents de 13 à 15 ans issus de différents pays, organisé en collaboration avec nos amis Belges de l'association « GO Laïcité ! ».

J'espère que tout le travail qui est présenté dans ce numéro participera à notre développement, car adhérer à l'UFAL... c'est participer à l'intérêt général, représenter et répondre aux préoccupations et aux besoins des citoyens et des familles, de tous les citoyens et de toutes les familles.

Bonne rentrée à tous !

Amitiés laïques,
Christian Gaudray
président de l'UFAL

Abonnez-vous à UFAL Info

4 numéros par an / 8 euros

Pour vous abonner, complétez et renvoyez ce bulletin d'abonnement - 4 numéros par an : 8 euros

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉL. : COURRIEL :

Coupon à renvoyer avec votre règlement à : UFAL Nationale - 27 rue de la réunion - 75020 Paris

L'UFAL est une association **indépendante** dont le fonctionnement n'est financé que par les adhésions. Merci de soutenir ses efforts en adhérant à l'UFAL : adhésion annuelle 15 € (les dons complémentaires sont toujours appréciés).

CHRISTIAN GAUDRAY : « ILS ONT TUÉ JAURÈS » IL Y A CENT ANS, MAIS SA PENSÉE RESTE BIEN VIVANTE



Toi-même, comment es-tu arrivé à l'UFAL ?

Je me suis rapproché de l'UFAL après être arrivé en Gironde il y a 15 ans. Je venais d'abandonner un mandat politique en région parisienne qui fut pour moi une expérience aussi riche qu'éprouvante. J'avais décidé de réorienter

mon engagement militant vers l'associatif. Les circonstances faisaient que je m'intéressais aux politiques familiales puisque je venais d'avoir mon premier enfant. Militant pour une République sociale et laïque, c'est donc tout naturellement vers l'UFAL que je me suis tourné.

Tu viens donc de Gironde, un département qui compte dans l'histoire de l'UFAL !

L'UFAL a été créée en 1988 à la suite d'un congrès du Cnafal à Hourtin en Gironde. Des manœuvres du PS et de ses satellites l'ont précédé pour une prise en main du Cnafal afin de mettre fin au dialogue critique qu'il entretenait avec le gouvernement. Cela a débouché sur une majorité factice qui a porté à la tête du mouvement un sénateur socialiste de Gironde. Lors du congrès, 13 administrateurs nationaux ont décidé de quitter le Cnafal et les délégués représentant l'équivalent de 11 départements ont fait le pari de créer une nouvelle association familiale laïque indépendante, l'UFAL.

Dès 1989, l'UFAL de Gironde vit le jour avec la participation active de Mathilde Frémion, militante laïque d'honneur de l'UFAL. C'est Mathilde qui m'a accueilli dans l'UFAL. Je suis devenu président de l'UFAL de Bordeaux en 2002 et j'ai pris la succession

de Mathilde l'année suivante comme président de l'UFAL de Gironde.

As-tu d'autres responsabilités dans le mouvement familial ?

Oui et c'est normal ! Nous sommes un mouvement fédéré, et je suis toujours en responsabilité dans mon UFAL locale et mon UFAL départementale. Je souhaite d'ailleurs que l'ensemble des administrateurs nationaux fassent de même, car c'est la garantie d'éviter une dérive de notre fédération nationale vers des problématiques hors-sol ou vers des orientations stratégiques qui ne répondent plus aux attentes et aux besoins des UFAL locales et départementales.

Et nous sommes aussi un mouvement agréé par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) comme l'un des sept mouvements dits à recrutement général. À ce titre, nous sommes partie prenante du mouvement familial et nous devons tenir notre place, car l'institution familiale représente officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics et sans nous, de très nombreuses familles (bien au-delà de nos adhérents) ne seraient pas représentées. Je suis administrateur élu de l'UDAF de Gironde dont j'assure la vice-présidence en charge du développement. À ce titre, j'ai participé à la création de la Maison des adolescents de la Gironde dont je suis administrateur.

J'ai coutume de dire qu'il ne faut pas avoir d'hésitation à franchir la porte des UDAF, car nous y sommes chez nous au même titre et avec la même légitimité que les autres mouvements familiaux, y compris ceux dont les effectifs nous font rêver.

C'est à travers les UDAF que nous pouvons accéder à de multiples représentations importantes pour notre mission de défense des intérêts des citoyens et des familles : CAF, MSA, CPAM,

CRUQPC, Conseils de surveillance des EPS, OPHLM, ADIL, CDEN, CDCPH, CDAD, CCAS, etc¹.

Ce n'est pas parce que sommes minoritaires dans le mouvement familial que nous ne devons pas y occuper la place qui nous revient de droit. Notre légitimité y est pleine et entière et nous savons que nous y portons la voix de bien plus de familles que celles qui adhèrent.

Qu'est-ce qui selon toi fait la force de l'UFAL ?

Son indépendance et la qualité de son militantisme.

Notre indépendance est la condition qui permet de développer nos réflexions et nos propositions selon un seul impératif : le débat raisonné assis sur un corpus idéologique partagé. Peu importe la majorité gouvernementale, le politiquement correct ou je ne sais quelle idée à la mode, seuls comptent l'intérêt général et les principes laïques et républicains. Le mode de financement des associations familiales par le fonds spécial est souvent décrié, car en fait il est envié. Il représente 47 % de nos ressources et son versement ne dépend ni du bon vouloir d'une administration aux ordres, ni de la qualité de nos relations avec des pouvoirs politiques. C'est la garantie de notre indépendance.

Au-delà de son mode de financement, l'UFAL possède des atouts d'envergure. Son organisation a été rénovée et le rôle de chaque instance est maintenant clair et opérationnel. Les commissions sont nos fermenteurs à idées qui mènent la réflexion, élaborent nos positionnements et formulent des propositions. Elles participent aussi à notre travail de formation et d'éducation populaire qui est la matrice de notre pratique militante. En effet, lier le combat laïque et le combat social impose toujours aujourd'hui de lier l'émancipation laïque et l'émancipation sociale. « Ils ont tué Jaurès » il y

a cent ans, mais sa pensée reste bien vivante. À quoi bon développer nos services s'ils ne servent de support à ce travail d'émancipation ? À quoi bon formuler des propositions si la pensée unique néo-libérale n'est pas disqualifiée en permettant l'exercice de la raison critique ?

Pourquoi adhérer à l'UFAL ?

Pour un(e) militant(e), adhérer à l'UFAL représente un engagement sans égal : pas de lien d'aucune sorte à une organisation qui dicte la ligne, une pratique qui allie l'action locale et la réflexion plus globale pour élaborer nos propositions ou nos campagnes d'action. Cette pratique militante est enrichissante immédiatement puisque nous sommes sur le terrain auprès des citoyens et des familles, dans l'action à travers nos services locaux et nos campagnes, et dans la construction d'une société meilleure en élaborant et en diffusant nos propositions. Pour cette diffusion, nous utilisons plusieurs canaux. Nous sommes régulièrement auditionnés

(parce que nous sommes reconnus) par le parlement, nous disposons de plusieurs publications électroniques dont *UFAL Flash* envoyé à 40 000 adresses courriel, nous avons deux sites internet qui vont d'ailleurs bientôt fusionner, et nous avons une revue papier. Pour un(e) sympathisant(e), adhérer à l'UFAL, c'est marquer son soutien et encourager les militants dans leur engagement. C'est aussi le moyen d'augmenter nos maigres ressources et donc notre capacité d'action. La part du fonds spécial allouée aux mouvements familiaux est répartie en fonction du nombre d'adhérents et d'implantations, donc plus les laïques seront nombreux, moins les réactionnaires et les cléricaux seront subventionnés ! Enfin, pour un(e) citoyen(ne), adhérer à l'UFAL permet de bénéficier de services locaux comme l'accès à une mutuelle solidaire économique et sans

questionnaire de santé, l'accès à des permanences sociales et de consommation, l'aide aux devoirs pour les enfants, etc. Mais cela permet surtout d'être représenté et de faire porter sa voix dans toutes les instances où l'UFAL dispose de représentants.

Quelle est ton ambition pour l'UFAL ?

Nous pouvons collectivement être fiers de notre rapport d'activité 2013. Mais nous savons que nous pouvons faire mieux et notre engagement militant nous impose de mieux faire.

Nous allons bien entendu faire vivre nos campagnes en cours comme *Laïcité sans exceptions*, la défense de la cotisation sociale ou la réhabilitation de l'impôt sur le revenu, et en initier de nouvelles.

Nous continuerons à dénoncer les privilèges qui permettent à la réaction de répandre son venin, comme par exemple le financement public de Civitas au travers des déductions fiscales accordées à leurs donateurs, ou encore le suffrage familial qui a cours au sein de l'institution familiale.

Nous allons donner encore plus d'éclat et d'écho à notre temps fort qu'est la Semaine de la laïcité autour du 9 décembre.

Nous poursuivons la promotion de propositions progressistes anciennes comme l'allocation sociale à l'enfant et au jeune, ou plus récentes comme la prise en compte des convictions laïques dans le Code du travail.

2015 devrait voir la renaissance de l'université populaire et laïque sous la nouvelle appellation d'université laïque européenne, qui sera organisée en partenariat avec la Fédération Européenne des Maisons de la Laïcité et la Maison Universelle De La Laïcité.

Mais avoir des objectifs ambitieux suppose deux conditions qui doivent mobiliser tous nos militants : diversifier nos financements et nous développer, tant en nombre d'implantations qu'en nombre d'adhérents.

¹ Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC), Etablissement Public de Santé (EPS), Office Public d'Habitation à Loyer Modéré (OPHLM), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

LA SÉCURITÉ SOCIALE EST LE LIEU D'EXPRESSION FONDAMENTAL DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Olivier Nobile • Lier le combat laïque et social, telle est l'antienne de l'UFAL. Les conditions sociales d'existence constituent le point de départ de l'exercice, en pleine conscience, du droit de citoyenneté et sont le ferment de l'adhésion des citoyens au projet républicain. C'est pour cette raison que l'UFAL a fait de la Sécurité sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance l'un de ses axes essentiels de combat militant.

Depuis de nombreuses années, l'UFAL, par l'intermédiaire de la commission Santé - Protection sociale (SPS), a démontré une grande expertise dans le domaine des questions sociales qui lui confère une légitimité indéniable au sein du mouvement familial français.

Forte d'un noyau militant très actif, la commission SPS de l'UFAL prend part activement au débat public relatif à la politique sociale française à travers de nombreux communiqués de presse et articles de fond documentés. Elle est en outre invitée à s'exprimer chaque année, en tant qu'association familiale, devant la commission des affaires sociales à l'occasion de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. L'UFAL dispose enfin d'un représentant au sein du Haut Conseil de la Famille qui est l'instance nationale d'experts consultée avant chaque projet de loi gouvernemental en matière de politique familiale.

Grâce à ces différents canaux d'expression, l'UFAL a eu l'occasion d'exposer, de manière remarquable, son opposition aux réformes néo-libérales de la protection sociale déployées par la droite et actuellement par le gouvernement socialiste.



BILAN DES DERNIERS TRAVAUX DE LA COMMISSION SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

En 2013, la commission a notamment fait entendre sa voix pour dénoncer :

- le projet gouvernemental de réforme des prestations familiales qui se traduit par un plan d'économies de 2 milliards d'euros au détriment des ménages, en dépit de quelques timides avancées pour les familles les plus modestes. Notons toutefois que le renoncement du gouvernement à soumettre les allocations familia-

les à condition de ressources est à mettre au crédit du mouvement familial au sein duquel l'UFAL agit activement ;

- l'évolution du système de santé français vers un modèle néo-libéral à deux vitesses, marqué par une diminution de la prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité Sociale et son transfert vers les organismes complémentaires de santé, véritables opérateurs de marchés. La commission s'est en particulier attachée à analyser les risques liés à l'entrée en vigueur de la loi sur l'emploi du 14 mai 2013 en matière de généralisation des complémentaires santé d'en-

treprise. Cette disposition constitue un nouvel accroissement de l'emprise des organismes complémentaires sur la gouvernance du système de santé et conduira à un affaiblissement de l'assurance maladie ;

- l'évolution néfaste des modes de rémunération des professionnels de santé. L'UFAL reste intransigeante vis-à-vis des dépassements d'honoraires des médecins et des refus de soins à l'égard des bénéficiaires de la CMU. La commission s'est entre autres exprimée sur l'accord conventionnel signé avec les syndicats de médecins en matière de limitation des dépassements d'honoraires. Pour l'UFAL, l'accord ne règle en rien le problème des dépassements d'honoraires et constitue une nouvelle victoire du secteur 2 (honoraires libres) au détriment de l'accès aux soins pour le plus grand nombre.

LA COTISATION SOCIALE, FONDEMENT DU DROIT SOCIAL

L'UFAL se distingue également par son attachement univoque à la cotisation sociale en tant que fondement du droit social et s'oppose fermement au mouvement de transfert sur l'impôt du financement de la Sécurité Sociale, singulièrement au sein de la branche famille. La mise en place du « Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi » (CICE), mais surtout le pacte de responsabilité actant la suppression de la cotisation famille à l'horizon 2017 constituent le dernier acte d'un allègement mortifère du coût du travail au détriment des salaires et de la Sécurité Sociale. Les conséquences pour la branche famille seront très graves. Intégralement fiscalisée, elle est vouée, à terme, à sortir du système français de Sécurité Sociale et à verser des prestations familiales au

niveau continuellement réduit.

L'activité de la commission SPS de l'UFAL ne saurait évidemment se résumer qu'à une posture de dénonciation stérile. Notre mouvement s'est engagé dans plusieurs réflexions prospectives autour de la question de la politique de revenus familiaux. La commission SPS a détaillé, à travers plusieurs articles de fond, un projet d'instauration d'une Allocation Sociale de l'Enfant et du Jeune (ASEJ) sous la forme d'une aide individualisée pour chaque enfant (dès le premier) de la naissance à l'entrée dans l'autonomie du jeune adulte. Le projet d'ASEJ a récemment été cité par une

sénatrice comme une piste politique exploratoire de premier intérêt.

LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE

Adhérer à l'UFAL est donc un moyen d'exprimer pleinement son attachement à notre joyau collectif que constitue la protection sociale et de prendre part à un débat politique capital pour notre pays. Rappelons que la protection sociale, c'est la couverture des dépenses de santé, les retraites, les prestations familiales ainsi que l'ensemble des assurances sociales (accidents du travail, chômage, invalidité...). Elle verse près de 500 milliards d'euros de prestations sociales indispensables au bien-être de la population, lesquelles représentent 25 % de la richesse nationale, un tiers du revenu disponible des ménages et une fois et demi le budget de l'État. Elle finance les hôpitaux, les crèches, les centres sociaux et médico-sociaux, etc. Il va sans dire que les enjeux sont colossaux et impliquent en retour une prise de conscience militante d'envergure !

À ceux qui craindraient de ne pas être assez compétents ou « experts » pour s'intéresser à un sujet aussi complexe que la protection sociale, je répon-

drais que le bien-être social et le rêve d'une société débarrassée de la peur du lendemain ne doivent en aucun cas être des questions d'« experts » ou de technocrates patentés, mais bien un sujet de préoccupation citoyenne de première importance.

S'EXPRIMER ET S'APPROPRIER LA QUESTION SOCIALE PAR LE BIAIS DE L'UFAL

Plus encore, la Sécurité Sociale est le lieu d'expression, certes menacé, mais fondamental, de la démocratie sociale dans notre pays. Par l'intermédiaire des conseils d'administration des caisses locales de Sécurité Sociale, les citoyens peuvent s'approprier la question sociale et exprimer leur voix, même discordante, sur la gestion des organismes sociaux. Or, les UFAL locales en tant que membres des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) sont habilitées à faire siéger leurs membres dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales, des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) ou encore dans les conférences de territoire des Agences Régionales de Santé (ARS). Là encore, une adhésion à l'UFAL est un acte essentiel, car c'est par la loi du nombre que nous pourrions avoir l'opportunité de peser dans le rapport de force et éviter de laisser le champ libre des conseils d'administration à des représentants rétrogrades et désintéressés issus des associations réactionnaires du mouvement familial.

À PARAÎTRE TRÈS PROCHAINEMENT

Pour en finir avec le trou de la sécu, repenser la protection sociale au 21^e siècle

d'Olivier Nobile
(en collaboration avec Bernard Teper)
aux éditions du Borrego

Commission Ecole

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE DOIT VISER LA LIBERTÉ ET NON LE FORMATAGE

Le lien entre école et République est un lien étroit, tant sur le plan historique que philosophique. Pour que la République ne soit pas un mot vide, il faut que les citoyens soient actifs, et donc capables de raisonner et de critiquer. Or, c'est d'abord à l'école qu'il revient d'apprendre à chaque élève à se libérer de ses croyances, à instaurer un rapport distancié et problématique à ce qu'il tient spontanément pour vrai, bref, à devenir l'auteur de ses pensées et de ses actions. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que l'UFAL considère la défense de l'école publique comme l'un des principaux enjeux de son action militante. Dès les années 80, l'UFAL s'est résolument engagée dans le combat en faveur de la laïcité à l'école. Face aux atermoiements des gouvernements qui se succédaient, nous avons réclamé une loi interdisant le port des signes religieux à l'école publique. Ce combat n'est pas terminé. Comme l'a montré la récente et affligeante affaire de l'ABCD de l'éga-

lité, l'école publique n'est pas à l'abri des pressions idéologiques exercées par les promoteurs d'un modèle familial réactionnaire et inégalitaire. Pour que l'école publique reste un espace protégé des prosélytismes religieux, l'UFAL a demandé au gouvernement d'étendre l'obligation de neutralité aux parents faisant fonction d'accompagnateurs occasionnels lors des sorties scolaires. La défense d'une école publique de qualité exige aussi des moyens. L'UFAL considère que l'école privée n'a pas à bénéficier de subventions publiques, qu'elles soient directes ou indirectes. L'école publique ne doit pas non plus faire les frais des politiques d'austérité qui lui imposent un régime de pénurie. C'est pourquoi nous exigeons que des postes de professeurs soient ouverts aux concours et que les professeurs stagiaires puissent commencer à enseigner dans des conditions dignes, avec un service allégé et une formation initiale disciplinaire solide. L'Etat n'a pas non plus à

se défaire sur les municipalités. Ainsi l'UFAL a-t-elle vigoureusement dénoncé la réforme des rythmes scolaires qui, sous couvert de favoriser l'intérêt des élèves, démantèle une organisation qui doit rester nationale. L'UFAL milite, enfin, en faveur d'une école exigeante. Nous récusons l'idée selon laquelle l'école aurait pour vocation de préparer les élèves au monde tel qu'il est et comme il va, qu'elle devrait les doter de « compétences » grâce auxquelles le marché pourra évaluer leur « employabilité ». Parce que l'école de la République, comme le soulignait Condorcet, doit viser la liberté et non le formatage, sa vocation principale est d'instruire, en privilégiant l'exercice de la raison, l'appropriation des savoirs et la confrontation aux grandes œuvres. Tous les enfants de la République, quel que soit leur milieu social et quelle que soit leur orientation scolaire – générale, technique ou professionnelle – ont droit à l'excellence.

Commission Politiques familiales

QUELLE CONCEPTION DE LA FAMILLE DÉFEND-ON QUAND ON ADHÈRE À L'UFAL ?

L'UFAL défend, de manière singulière au sein du mouvement familial, une conception diamétralement opposée aux visions biologisantes de la famille : à nos yeux, la famille n'est pas un fait naturel, mais une construction symbolique. L'anthropologie contemporaine – et notamment les travaux de Claude Lévi-Strauss – le montre très clairement : n'en déplaise aux idolâtres de la « Nature », la horde animale ignore les notions de « père », « mère », « fils », « fille » ; ces notions n'existent qu'à l'intérieur d'un système symbolique qui détermine les rapports de parenté, et qui varie selon les configurations culturelles. De là, découle que le terme de « parents » ne

saurait recouvrir celui de « géniteurs ». À la conception biologique de la famille, nous opposons une conception sociale. À la vision naturaliste de la filiation, nous opposons la volonté de devenir parent. Nous continuerons donc à déployer cette conception sociale de la famille, ce qui passe par la reconnaissance de toutes les familles sans exclusive, le respect du bien-être de l'enfant, la reconnaissance de l'individu comme base de la famille et la mise en place, à terme, d'un contrat d'union civile commun et unique. Pour l'UFAL, la famille est donc un lieu de socialisation complémentaire avec l'école publique, alors que pour les familialistes réactionnaires, l'école pri-

viée (confessionnelle à 95 %) est le prolongement de la famille. Nous refusons la « famille bastion » et luttons pour une « famille libératrice » à la fois ouverte sur la société et lieu privilégié de solidarité.

À LIRE



Filiation dès la naissance,
par Thomas Linard
en téléchargement gratuit sur la boutique en ligne de l'UFAL

- ouvrage imprimé bientôt en vente sur la boutique -

Commission Développement écologique et social

L'UFAL EST UN FORMIDABLE VECTEUR POUR INVENTER ET PARTAGER

Guillaume Desguerriers • membre de la commission Développement Écologique et Social (DES) de l'UFAL.

Pour commencer... pourquoi adhérer à une association ? Le mouvement de la société, son devenir, son orientation, ce qui la compose, c'est comme la qualité de l'eau qui sort du robinet. Pour parler vulgairement : « je peux m'en foutre de la qualité de l'eau, et c'est effectivement mon droit le plus absolu. Mais que je m'en préoccupe ou pas, mon opinion ne change pas une réalité incontournable : pour vivre, je dois boire de l'eau tous les jours ! ». En clair, je ne peux pas vivre en dehors de la société au sein de laquelle j'échange, je vieillis, je crée, je transmets, j'aime, je travaille, etc.

Cette réalité s'impose à vous, on ne la choisit pas. Et chacun est à même de faire son choix personnel, c'est-à-dire de choisir de se préoccuper, ou non, de la qualité de la société dans laquelle il vit. Or, les associations constituant des moyens pour agir sur le devenir de la société, adhérer à une association, c'est participer à agir.

Mais comment s'investir concrètement ? L'image du militant est souvent celle de quelqu'un qui est récupéré, qui n'est plus libre de penser ce qu'il veut, et surtout qui consacre des heures considérables à son engagement, souvent au détriment de sa vie personnelle... Il est clair que ce type de militantisme est une caricature. Il existe toujours des personnes qui endossent des rôles caricaturaux pour des raisons qui les regardent, mais elles sont ultra minoritaires. Et qu'il s'agisse de musiciens, de traders, de chercheurs, de médecins ou d'artisans, on rencontre partout des personnes qui ne vivent que pour une activité au point de négliger les autres aspects de leur vie (loisirs, vie affective, état de santé, etc.). Quel que soit le domaine, cela correspond alors à un choix individuel, et il est minoritaire fort heureusement.

Je préciserais également qu'un tel mili-



tantisme marque une époque à laquelle la structure sociale était très centralisée, c'est-à-dire, un chef (leader, général, président, père de famille...) et des suivants obéissants et dociles. À cette époque pas si éloignée, ce fonctionnement était une évidence pour une majorité de gens. La fierté qui peut être retirée du fait d'être le bras armé d'une cause permet en effet de satisfaire certains patterns psychologiques.

Avec la révolution sociale qu'a été Internet en termes de diffusion de l'information, cette époque de suivisme est révolue. Aujourd'hui, une phrase comme « c'est vrai, ils l'ont dit à la télé », ultra courante dans les années 80, fait rire !

La créativité, l'inventivité, la multiplicité des initiatives et des approches reposent sur la multiplicité des personnalités : deux personnes n'aborderont pas un même sujet de la même manière. Et c'est une force pour une association, car on couvre ainsi plusieurs manières d'expliquer, de faire progresser une idée ou de monter un projet. Nous sommes dans l'ère du collaboratif, et ce modèle stimule beaucoup plus de gens que le suivisme.

Pourquoi adhérer à l'UFAL ? Ce que j'explique souvent aux personnes que

je rencontre c'est que l'UFAL est tellement multiforme que chacun peut y trouver son bonheur. Adhérer c'est d'abord échanger, partager, prendre part à quelque chose de motivant à titre collectif, mais aussi personnel. Sans cela, on n'apporte rien, on ne produit rien, on ne transmet rien, on s'use et on se perd en tant que personne.

Le corpus de l'UFAL est très enrichissant et les actions que l'on peut y mener n'ont de limite que l'imagination des personnes qui ont envie de les créer. Donc, je vois l'UFAL comme un formidable vecteur pour inventer, partager et s'éclater, car une association c'est avant tout du partage.

Et que fait-on dans la commission Développement écologique et sociale (DES) de l'UFAL ? L'approche de cette commission est singulière au sein de l'UFAL : de par sa nature même, elle est très englobante. Sur la base d'une alternative à la société actuelle, elle tente de relier les domaines du travail, de l'économie, de la question des ressources, du vivre ensemble, de l'urbanisme, de l'alimentation, de l'environnement, de l'énergie, de la santé, de la gratuité, du numérique, de la culture, etc. Le maître mot est : osons l'alternative !... ce qui va très bien à l'UFAL.

Commission Féminisme

LE COMBAT FÉMINISTE N'EST PAS SEULEMENT UN COMBAT IDÉOLOGIQUE, C'EST AUSSI UN COMBAT SOCIAL ET POLITIQUE¹

Monique Vézinet • animatrice de la commission Féminisme de l'UFAL

Si l'Union des Familles Laïques a pour adhérents des « familles » au sens du Code de l'action sociale et des familles, il ne s'ensuit pas que les catégories Hommes et Femmes lui soient étrangères, ni que la femme n'y soit considérée qu'en tant que mère et épouse, bien sûr.

Parce que nous envisageons la question d'un point de vue républicain, laïque et social, nous ne nous contentons pas de demander une égalité formelle des droits. Nous cherchons à situer le combat pour l'émancipation individuelle et sociale des femmes dans un contexte historique de classe, plus précis - et donc tourné vers l'action - que celui d'une domination masculine immuable depuis la nuit des temps.

L'égalité « réelle » des droits

Le sujet est d'actualité avec l'adoption en juillet 2014 d'une nouvelle loi à cet effet. Elle fait suite à celles de 1972, 1983, 2001, 2006 restées insuffisantes... mais, malgré des mesures significatives en matière de violences et de précarité, elle ne peut s'attaquer au cœur du différentiel homme/femme existant pour le plus grand nombre en matière de salaires, de chômage et de retraites. Car le gouvernement s'est lié les mains avec l'ANI (Accord national interprofessionnel de janvier 2013) qui confie le dossier de l'égalité professionnelle dans le privé à des accords de branche et s'abrite derrière les nécessités de l'austérité dont on voit bien qu'elle justifie que les femmes soient traitées en variable d'ajustement de la crise économique.

Dans ses prises de position publiques ou dans les instances où elle siège, l'UFAL agit pour porter en priorité la voix de celles qui constituent la

majorité des femmes, celles des classes populaires pour lesquelles la « conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle » n'est pas un simple choix d'optimisation fiscale : besoins en modes d'accueil collectifs suffisants dans le cadre d'un service public de la petite enfance, nécessité de prise en compte des aléas liés à la maternité et à l'éducation des enfants, au temps partiel, évolution du congé d'accueil du jeune enfant pour un meilleur partage entre pères et mères, précarité des familles monoparentales, rôle des femmes comme aidants familiaux, etc.

L'émancipation

Mouvement laïque, l'UFAL a depuis 25 ans appliqué sa réflexion aux formes particulières de sujétion que les communautarismes et les intégrismes religieux qui y prospèrent imposent aux femmes et aux jeunes filles : l'institution éducative est le lieu où se forme la liberté de choix de celles-ci, d'où le long combat mené jusqu'à l'adoption de la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux à l'école. Si le cadre républicain offre certaines garanties à la laïcité en France, nous n'oublions pas d'apporter notre soutien aux femmes des pays qui l'ignorent, comme ce fut le cas avec l'organisation de Rencontres Laïques Internationales en 2007 et 2009. Dans le même esprit, nous restons vigilants face aux nouvelles atteintes aux droits obtenus par les femmes en matière de contraception et d'IVG,

non seulement dans les pays voisins, à l'égard du lobbying européen des pro-vie, mais en France même où la réaction catholique se déploie.

En pratique

L'UFAL participe à des initiatives féministes en liaison avec des collectifs du mouvement social, au niveau national et local.

Au niveau des UFAL locales, toutes les actions concrètes sont possibles, par exemple : alphabétisation, solidarité au sein de Maisons des femmes ou d'autres structures, éducation populaire sous forme de conférences, ciné-débats...

En liaison avec les autres groupes de travail de l'UFAL, la commission Féminisme est un lieu (mixte) de débats et de confrontation des expériences.



¹ Article « Les deux grandes oubliées du nouveau manifeste féministe des 343 » de N. Gavrilenko et M. Perret, publié sur le site ufal.org : www.ufal.org/?p=4353

L'UFAL au CNAJEP

COMBINER LA PROMOTION DE LA LAÏCITÉ ET LE COMBAT SOCIAL AU TRAVERS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Philippe Martin • représentant de l'UFAL au CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

Mon engagement à l'UFAL n'est pas seulement le résultat d'une rencontre avec un de ses administrateurs. Il est aussi le prolongement d'une vie militante et celui d'une réflexion sur le sens qu'elle devait se donner pour poursuivre des actions au service de l'éducation populaire et d'une meilleure justice sociale. Combiner la promotion de la laïcité et le combat social au travers de l'éducation populaire ne pouvait que me convenir. Pendant plusieurs années, j'ai apporté mes connaissances, mon temps et mon énergie au développement d'activités sportives pour tous et notamment familiales. La pratique m'avait conduit à travailler en centre de vacances et de jeunesse. Voilà pourquoi j'ai accepté aujourd'hui d'être le représentant de l'UFAL auprès du CNAJEP.

Étonnement, à ma prise de fonction, sur plus de 70 associations fédérées par le CNAJEP, l'UFAL était la seule association familiale. Dans un esprit non familialiste, elle y défend donc les intérêts des familles et y porte leurs propositions, les évolutions sociétales souhaitées. Adhérer à l'UFAL c'est donc aussi être représenté dans un collectif qui possède une force de plaidoyer. En effet, le CNAJEP s'attache à relayer son laboratoire d'idées (abondé par l'UFAL dont la qualité des travaux, notamment sur la laïcité, fait référence) auprès de ses partenaires institutionnels. La réforme des rythmes éducatifs, la refondation de la politique de la ville, la priorité jeunesse sont autant d'exemples dans lesquels l'UFAL s'implique tant sur le terrain des idées que sur celui de la confrontation avec la pratique. Nos réflexions prennent corps dans les lieux où se dessinent les



orientations relatives à l'éducation, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté. La pensée des Ufaliens est donc bien ancrée dans la société civile. Adhérer à l'UFAL, c'est participer au positionnement de l'éducation populaire dans le champ des politiques publiques. L'UFAL a conscience que l'avenir dépend de la construction européenne. Là aussi, elle s'inscrit dans le combat laïque et pour le progrès social. Elle fait sien le slogan du CNAJEP « agitateur de citoyenneté et fabrique de lien social ». Ce n'est que par l'union des forces laïques que leur voix sera entendue par les instances européennes. Un travail régulier auprès d'elles et avec elles est le seul moyen de contrer les divers obscurantismes ou dogmatismes. Face aux attaques et lobbying des groupes religieux et intégristes, les laïques doivent se mobiliser pour intervenir à Bruxelles. Les échanges entre les différents peuples sont un outil de paix. L'UFAL en est tellement persuadée qu'elle s'est investie dans l'organisation d'un centre de vacances européen pour les jeunes : « Laïcité, terres de solidarités ». Ce n'est que le premier volet d'un projet dont les actions entrent dans le

programme « Erasmus + ». Adhérer à l'UFAL, c'est contribuer à la dynamique des politiques de coopération. Contrairement aux associations familiales à convictions religieuses, l'UFAL, encore numériquement minoritaire, ne bénéficie que de peu des moyens financiers accordés dans le cadre de l'institution familiale. L'augmentation du nombre de ses adhérents est donc vitale. Adhérer à l'UFAL, c'est permettre une action dans la cité en toute indépendance vis-à-vis des partis pris politiques. Adhérer à l'UFAL est un acte militant qui s'inscrit dans une démarche humaniste du 21e siècle. Adhérer à l'UFAL, c'est aider à faire gagner toutes celles et tous ceux qui ont parié que d'autres possibles existent pour construire une société plus sociale et plus solidaire. Adhérer à l'UFAL, c'est un geste de solidarité avec ceux qui défendent l'intérêt des familles. Et puis, adhérer à l'UFAL, c'est probablement une occasion de rencontrer des gens comme vous et moi, avec leurs soucis, leurs joies, leurs peines, mais surtout avec simplement de la bonne volonté.

L'UFAL à l'UNAF

VIVRE UNE AVENTURE DÉMOCRATIQUE CONTEMPORAINE POUR AMÉLIORER LE SORT DES HOMMES ET DE LA SOCIÉTÉ

Michel Canet • vice-président de l'UFAL, chargé de développement et administrateur de l'UNAF (Union nationale des associations familiales)

L'UFAL est l'une des sept associations familiales à buts généraux membres de l'UNAF et, dans les départements, des UDAF (Union départementale des associations familiales).

L'UNAF et les UDAF sont des institutions de la République créées en 1945 par le gouvernement provisoire de la République selon le programme du Conseil National de la Résistance. Les associations familiales ont pour mission de défendre les intérêts matériels et moraux des familles et l'UNAF et les UDAF de représenter les familles françaises et étrangères résidant en France et de donner des avis aux pouvoirs publics.

L'UFAL est agréée association d'éducation populaire et, à ce titre, organise partout en France des conférences et débats relatifs aux questions relevant de la famille, de la laïcité et toute question de société intéressant les familles. Elle possède également l'agrément santé lui permettant de représenter les usagers dans les hôpitaux, les centres de soins et les maisons de retraite.

Elle est un espace de réflexion et de proposition et diffuse ses travaux et ses expériences de terrain par le biais

de plusieurs médias : un site internet www.ufal.org, une lettre électronique *UFAL Flash* et une revue trimestrielle *UFAL Info*.

L'UFAL est auditionnée par les commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat et par divers ministères sur les projets de loi relatifs aux questions familiales. Elle participe à plusieurs collectifs d'associations pour les problèmes de laïcité et de protection sociale. L'UFAL a vocation à être présente dans les CA de toutes les UDAF, pour apporter, dans ces institutions, la voix des laïques et y rappeler les valeurs et les principes de la République.

Or, il se trouve que, historiquement, les laïques n'ont pas investi les associations familiales, laissant le champ libre aux associations catholiques et traditionalistes qui y ont trouvé un terrain propice à leur propagande réactionnaire et anti-républicaine. Nous avons pu constater l'effet désastreux de leurs influences à chaque fois que le législatif a voulu faire évoluer la société dans le sens du progrès et de l'amélioration du sort des citoyens. En outre, ces associations ne désarment jamais et tentent par tous les chantages et pressions possibles de faire obstacle aux lois

de la République démocratiquement votées.

L'UFAL, association familiale laïque indépendante, travaille à contrer ces influences néfastes au sein des conseils d'administration de l'UNAF et des UDAF. De plus, elle tente par un ensemble de communiqués et d'actions de terrain, d'éveiller les consciences des citoyens et des personnes étrangères vivant en France pour leur permettre de faire des choix de vie raisonnés non soumis à des idéologies dogmatiques. Pour ces raisons, elle a besoin de se renforcer partout où elle est déjà présente et de créer des UFAL dans tous les départements où elle n'est pas encore implantée.

Adhérer à l'UFAL, c'est participer à ce combat permanent contre l'obscurantisme, chacun selon ses capacités et ses moyens, de la simple adhésion de soutien à l'action militante.

L'UFAL est organisée en associations locales qui décident librement des actions à entreprendre en fonction des problèmes existant dans leur environnement. Elles se regroupent en associations départementales qui à la fois, font remonter les actions des locales au niveau national et diffusent auprès des locales les travaux du national. Les UFAL départementales désignent leurs représentants à l'UDAF et dans les conseils des usagers des établissements de santé, ainsi que leurs représentants, porteurs de mandat, à l'Assemblée Générale de l'UFAL. Ce sont les départements qui constituent le législatif de l'UFAL, le conseil d'administration de l'UFAL nationale, formé d'adhérents élus, issus des départements, en étant l'exécutif.

Adhérer à l'UFAL, c'est vivre une aventure démocratique contemporaine pour améliorer à la fois le sort des hommes et de la société.



Citoyens rassemblés pour une conférence de l'UFAL sur la laïcité à Auxerre (03/10/2012)

POURQUOI CRÉER DES UFAL LOCALES ? 2 NOUVELLES UFAL S'EXPRIMENT !

Depuis le début de l'année 2014, six UFAL locales et deux UFAL départementales ont vu le jour, renforçant ainsi l'étendue de notre maillage territorial dans le Gard, la Vienne et en Moselle. Pour l'UFAL, l'enjeu est d'être présent sur l'ensemble des départements français et d'outre-mer afin d'assurer la diffusion de ses positions tout en les adaptant aux réalités locales par la mise en œuvre d'actions ciblées.

Témoignage d'André Tousch, président de l'UFAL Moselle Est créée en février 2014

Depuis un an la famille est devenue l'objet de « disputes » tous azimuts : Manif pour tous, à l'occasion du vote de la loi sur le mariage pour tous, prolongée par les organisateurs du Printemps français, essai de remise en cause de l'IVG par les groupes catholiques intégristes, Jour de colère, Jour de retrait de l'école, révision de la politique familiale publique... Autant d'événements qui ne peuvent laisser indifférents les femmes et les hommes attachés aux valeurs qui fondent notre vision d'une société plus solidaire, plus démocratique et plus républicaine. Nous sommes convaincus que ce débat public exige une réponse visible et lisible des familles laïques pour nos concitoyen(ne)s.

Dans cette perspective, les membres de l'UFAL Moselle Est ont vérifié une double demande :

- une demande individuelle qui porte sur le besoin de mieux connaître les tenants et aboutissants des questions qui agitent les esprits (par exemple, mieux connaître la manière laïque d'aborder le problème posé par l'enseignement religieux dans le cadre de l'horaire scolaire en Alsace-Moselle pour prendre une décision en parents éclairés lors de l'inscription de l'enfant à l'entrée en sixième.)
- une demande collective de faire entendre la voix des familles laïques dans la sphère publique (école,

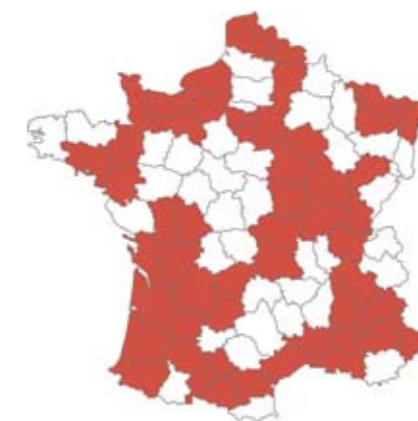
hôpital public, crèche, cantine, équipements socio culturels...) et maintenant aussi en entreprise.

Comment faire entendre la voix des familles laïques avec l'UFAL ? Quels outils et quels espaces de parole développer pour créer les conditions d'un débat argumenté en petit cercle (famille, rencontre amicale, organisations...) ? Quels partenariats pour quelles campagnes locales (associations de parents d'élèves, de consommateurs, d'usagers de l'hôpital public...) ? Quel mode de développement et d'organisation pour l'UFAL Moselle Est ?

Nous proposons trois pistes d'actions :

1. jusqu'à l'automne 2014 : se compter dans le triangle Sarrebourg - Sarreguemines - Saint-Avold/Forbach grâce à une campagne d'adhésion auprès de nos contacts,
2. s'organiser par « bassins de vie » avec un groupe de pilotage par bassin (3 personnes) et une structure fédérative pour la Moselle Est,
3. tenir notre Assemblée générale constitutive à l'automne 2014.

Nous savons que le métier de citoyen est rude. Avec l'UFAL, nous offrons une chance à nos compatriotes de rejoindre le combat pour la défense de nos aspirations profondes : penser et agir par soi-même dans le respect des autres et de soi pour une société républicaine plus solidaire et démocratique !



Actuellement, l'UFAL compte 155 associations réparties sur 60 départements

Témoignage d'Yves-Henri Saulnier, président de l'UFAL Châtelleraut créée en juin 2014

Adhérer à l'UFAL, c'est participer à la vie d'une association laïque qui, tout en respectant ma liberté de conscience, m'informe sur tous les problèmes qui touchent ma famille et m'aide à défendre mes droits. C'est mettre en pratique en permanence les principes fondamentaux de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de démocratie, de solidarité et de sûreté chers à tous les républicains. Adhérer à l'UFAL c'est militer efficacement dans tous les domaines concernant la famille que sont la laïcité, le logement, la santé et la protection sociale, le féminisme, le développement écologique et social, la scolarité et la formation continue. C'est aussi pouvoir agir pour un emploi stable et justement rémunéré. Adhérer à l'UFAL, c'est agir au quotidien avec des hommes et des femmes prêts à travailler pour construire ensemble un monde meilleur.

APRÈS BABY-LOUP : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA LAÏCITÉ ?

Charles Arambourou • L'arrêt du 24 juin de la Cour de cassation réunie en assemblée plénière a mis un terme (en droit interne) à « l'affaire Baby-Loup ». L'UFAL a, dès le début, apporté son soutien à cette crèche associative : contrairement à d'autres, nous avons défendu le droit pour les associations de se réclamer de « convictions laïques », y compris dans leur règlement intérieur. La Cour de cassation nous conforte aujourd'hui.

Sans revenir sur les péripéties de l'affaire, rappelons que le juge de cassation se prononce uniquement en droit (respect de la loi, qualification juridique des faits), non sur le fond, qui ressortit des juridictions de premier et second degré. Or, en l'espèce, trois « juges du fond » successifs ont validé le licenciement de la salariée de Baby-Loup qui refusait d'ôter son voile. Seule la chambre sociale de la Cour de cassation a cassé ce licenciement, estimant discriminatoire, car « générale et imprécise », la clause du règlement intérieur de la crèche imposant la neutralité religieuse à ses salariés. Elle a fait savoir que le « principe de laïcité » ne s'appliquait qu'aux personnes ou services publics, non aux organismes privés. Une inquiétude s'est donc fait jour parmi les partisans de la laïcité : leur opinion était-elle licite ? Malheureusement, outre l'Observatoire (gouvernemental) de la laïcité, certains organismes laïques – non des moindres – ont emboîté le pas à la chambre sociale, reniant leur propre combat, parfois séculaire. L'UFAL, au contraire, n'a jamais renoncé, ni à ses convictions, ni à la défense rigoureuse du droit de la laïcité.

Non, la laïcité n'est pas un monopole d'État !

Or, sur renvoi de la chambre sociale, la cour d'appel de Paris a de nouveau validé le licenciement, prenant certes le risque de qualifier la crèche « d'entreprise de conviction », mais justifiant soigneusement le règlement intérieur

par la « nature de la tâche à accomplir » et la « proportionnalité » de la restriction imposée.

Le 24 juin 2014, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a approuvé cette position, tout en écartant la qualification « d'entreprise de conviction ». La restriction apportée n'était ni générale, ni imprécise, puisque chaque salarié (du fait de leur nombre réduit) était ou pouvait être « en relation directe avec les enfants et leurs parents » – au cas particulier s'entend.

La licéité du règlement intérieur de Baby-Loup est ainsi admise. Même s'il s'agit largement d'un « arrêt d'espèce », on peut déduire de sa lecture quelques principes :

- il n'est ni illicite ni discriminatoire *a priori* de se réclamer en privé d'un « principe de laïcité » ou de « neutralité religieuse », acquis précieux pour les associations laïques (dont l'UFAL) après les inquiétudes suscitées par la chambre sociale !

- toutefois, cette laïcité « privée » ne peut s'entendre « au sens de l'article 1er de la Constitution¹ » : cela va de soi.

- en creux, la Cour considère (contrairement à sa chambre sociale) que le principe de laïcité peut avoir un autre sens hors de la « sphère publique ». Mais il ne peut entraîner l'interdiction du port de signes religieux que si celle-ci est « justifiée par la nature de la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché » : condition vérifiée par le juge².

- Ainsi, une crèche peut imposer cette restriction à ses salariés, mais seulement

pour ceux qui sont « en relation directe » avec « les enfants et leurs parents », et pour des activités déterminées avec précision ; la neutralité religieuse est légitimée par un double but :

- protéger la liberté de conscience des enfants, particulièrement influençables dans leur jeune âge ;
- garantir aux parents la liberté du choix du mode d'éducation de leurs enfants selon leurs convictions – en l'occurrence, des convictions laïques, ainsi consacrées en droit interne³.

Une crèche, même privée, peut se réclamer du principe de neutralité religieuse.

Mieux, la Cour de cassation reconnaît les « entreprises de conviction » laïques, mais au prix d'une limitation très contestable : elles doivent avoir pour objet (principal, voire exclusif) de « promouvoir et défendre des convictions (religieuses) politiques, ou philosophiques », ce qui permet d'écarter une crèche, dont ce n'est pas l'objet⁴.

Les associations de « conviction laïque » sont ainsi confortées : leur objet est licite. À elles de se doter de règlements intérieurs suffisamment précis et conformes à leur objet.

Il reste que, même si une loi protégeant la petite enfance n'est plus nécessaire, de multiples activités sociales, médico-sociales, éducatives, sportives, de loisir, etc. peuvent à juste titre revendiquer la neutralité religieuse. Seule l'intervention du législateur permettra d'éviter la multiplication des contentieux particuliers.

DE LAÏCITAD 2014 À LAÏCITAD 2015 !



Nicolas Pomiès • Laïcidad est une rencontre européenne de jeunes organisée par l'association de droit belge GO Laïcité à laquelle l'UFAL adhère et au sein de laquelle elle dispose d'un administrateur. L'idée du projet est d'organiser un séjour de jeunes laïques européens en utilisant les dispositifs mis en œuvre par l'Union Européenne tels que le programme « Erasmus + ».

Trop souvent ces programmes européens sont accaparés par la réaction cléricale et les organisations liées à l'Église catholique. Laïcidad corrige cette absence d'investissement des organisations de conviction laïque auprès des jeunes.

La deuxième session de la colonie de vacances Laïcidad a donc eu lieu du 17 au 31 juillet à Cadeac-Arreau dans les Pyrénées. Un car parti du sud de la Belgique (Libramont) a traversé la France après s'être arrêté à Maubeuge, Paris et Orléans. Plus de soixante-quinze jeunes de 13 à 15 ans venant de différentes provinces belges et de plusieurs départements français (de métropole et d'outre-mer) se sont retrouvés pour s'adonner aux plaisirs des sports de montagne (radeau d'eau vive, canyoning, parcours suspendu, randonnées, etc.) tout en travaillant ensemble les concepts philosophiques de solidarité et de laïcité. En effet, la particularité de Laïcidad est de lier loisirs actifs et réflexions sur de grands principes.

Cette année, un grand jeu de rôle consistait à répartir les jeunes en groupes de citoyens prenant en main leur destin, faisant société et bâtissant leur quartier dans une ville à eux. Ils ont ainsi expérimenté la gestion politique et songé à l'interaction nécessaire entre groupes tout en réfléchissant à la notion de solidarité en toute autonomie sans

directeurs de conscience. Le résultat a été matérialisé par une maquette géante dont ils furent les maîtres d'œuvre.

Loin de leur famille et de leur maison, les jeunes confrontent donc leur expérience du quotidien, leur culture et leur éducation. Cette chimie produit un précipité laïque européen innovant... et enthousiasmant. Les frontières sautent. Les jeunes construisent leur conscience par l'altérité. Les préjugés culturels se confrontent pour permettre l'émergence, pendant le séjour, d'une fraternité européenne. La langue française commune favorise cette construction et Laïcidad laisse entrevoir ce que pourrait être une véritable citoyenneté européenne sans déterminisme, ni dogmes.

Le travail commun issu de cette expérience fera l'objet de plusieurs animations au cours de l'année dans de multiples lieux de Belgique et de France. Laïcidad ne s'arrête donc pas à une colonie de vacances, mais vise à créer un mouvement de jeunesse laïque européen. Le conseil d'administration

de GO Laïcité, avec à sa tête son président Pierre Bodart, a d'ailleurs l'ambition de pousser ce laboratoire bien plus loin en créant les conditions qui permettront d'accueillir dans de futures sessions des jeunes européens de pays non francophones.

En 2015, Laïcidad pourra doubler son activité en accueillant sur deux périodes les 13-15 ans et les 16-18 ans avec des programmes adaptés aux sensibilités liées à l'âge. La volonté sera toujours de permettre à tous les jeunes de participer quelle que soit la condition sociale de leur famille. Il faut d'ailleurs souligner que Laïcidad est déjà accessible à un coût extraordinairement bas de 350 € pour deux semaines. Ce voyage pouvant être financé en partie par les « bons vacances » des CAF, Laïcidad est certainement la colonie de vacances la moins chère de France, voire d'Europe !

Faites connaître Laïcidad autour de vous, invitez d'ores et déjà les jeunes à s'y inscrire !



L'UFAL propose à ses adhérents une mutuelle avantageuse
Profitez des contrats collectifs facultatifs à prix solidaires

Attention, vous avez jusqu'au 31 octobre pour quitter votre complémentaire santé actuelle afin d'entrer dans les régimes UFAL.

¹ Qui entraîne notamment l'interdiction générale et absolue pour tout agent de porter un signe manifestant son appartenance religieuse, qu'il soit oui non en contact avec le public.

² Mais difficilement applicable par exemple à une entreprise de recyclage des matériaux comme Paprec (dont l'UFAL a salué par ailleurs le courage), au moins sans modification de la loi...

³ Ce qu'avait déjà fait la Cour européenne des droits de l'homme.

⁴ A ce compte, ne pourraient être qualifiés « d'entreprises de conviction religieuses » que les associations directement cultuelles – ce qui écarterait les organismes religieux à objet caritatif, culturel, éducatif, médiatique, de jeunesse, etc.



L'Union des FAMILLES Laïques, pour quoi faire ?

**Je n'ai pas le temps...
Qu'est-ce que ça m'apporte ?
Adhérer,
c'est compter !**



Avec l'UFAL, je suis représenté(e) dans l'institution familiale

UNAF qui est officiellement chargée de promouvoir, de défendre et de représenter les intérêts de **toutes** les familles. J'y donne du poids à la laïcité, aux principes républicains et à l'égalité sociale. Je contribue à réorienter le financement d'origine publique de l'UNAF vers une organisation indépendante et 100 % laïque.

L'UFAL, c'est aussi :

- plusieurs régimes de mutuelles démocratiques de qualité à des prix incroyablement bas, accessibles dès l'adhésion,
- des réductions pour des séjours de vacances en famille dans toute la France,
- une colonie de vacances éducative, laïque et européenne pour les jeunes,
- des réductions sur les abonnements à une revue philosophique pour enfants...

Adhérer pour soutenir, militer pour gagner !

Avec l'UFAL, ma voix compte, je suis utile :

Je défends mes intérêts et ceux de tous les citoyens et des familles.

Je renforce ainsi la République démocratique, laïque et sociale face à tous ses détracteurs. J'améliore l'avenir et construis une société apaisée et solidaire.

L'UFAL, c'est surtout :

- la promotion de la laïcité,
- la conquête des droits,
- la défense déterminée de la protection sociale solidaire et de la santé,
- l'amélioration du cadre de vie et l'écologie,
- la construction au quotidien de la République à la française !

Je souhaite adhérer à l'UFAL

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :@.....
Tél. : Tél. mobile :

J'adhère à l'UFAL pour 15 €

Je m'abonne au journal UFAL Info (4 n°/an) pour 8 €

Je soutiens l'UFAL en faisant un don de € (et j'obtiens un reçu fiscal pour déduire 66 % de mon don de mes impôts)

Je joins à ce coupon un chèque de € à l'ordre de UFAL

A....., le..... signature :